



Dérive de pulvérisation de pesticides en milieu résidentiel

Qu'est-ce que la dérive de pulvérisation de pesticides?

La dérive de pulvérisation se produit lorsqu'un pesticide (comme un herbicide, un insecticide ou un fongicide) est transporté dans les airs suffisamment longtemps hors de la zone ciblée et sur d'autres zones par accident. La dérive se produit dans la direction du vent à partir du site d'application et est habituellement moins concentrée lorsqu'elle est plus éloignée de la zone traitée. En milieu résidentiel, la dérive peut résulter de l'application de pesticides sur les pelouses et les jardins, dans les parcs ou les zones agricoles à proximité.

Le potentiel de dérive dépend de plusieurs facteurs dont les conditions météorologiques et le type d'équipement utilisé pour la pulvérisation. C'est pourquoi l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada s'assure que les étiquettes de pesticides contiennent des conseils sur les façons de réduire au minimum la dérive de pulvérisation.

Quelles sont les mesures prises par Santé Canada afin d'éviter le risque de dérive?

Lorsqu'on utilise les pesticides normalement et qu'on respecte les conditions d'utilisation mentionnées sur l'étiquette, les résidus de pesticides issus de la dérive ne posent pas de problème à l'utilisateur ou aux tiers. Toutefois, une dérive importante vers une zone non ciblée peut nuire à la santé humaine ou à l'environnement. Ainsi, on tient compte des effets de la dérive des pesticides sur les personnes et l'environnement, y compris les plantes et la faune non ciblées, lorsque l'on considère l'homologation ou la réévaluation d'un pesticide.

L'évaluation des risques pour la santé humaine découlant de l'usage des pesticides se penche sur l'exposition directe des utilisateurs (à la fois pour les spécialistes de l'application et les utilisateurs en milieu résidentiel), ainsi que l'exposition de tierces personnes qui pourraient être à proximité pendant le traitement. De plus, on tient compte de l'exposition possible aux résidus de pesticides déposés sur le sol ou sur le feuillage après l'application. Santé Canada doit être certain que ces expositions prévisibles ne posent pas d'inquiétude pour la santé humaine. Le mode d'emploi de l'étiquette comprend habituellement des mises en garde visant à réduire le potentiel d'exposition humaine à la dérive, comme une interdiction d'appliquer un produit lorsque des tiers sont présents sur le site.

L'évaluation des risques pour l'environnement examine la façon dont un produit se dissipe dans l'air, le sol et les eaux souterraines, de même que sa persistance dans ces milieux. On examine également si un produit pourrait avoir des effets nocifs sur la faune et les plantes non ciblées, autant sur terre que dans l'eau. Au besoin, Santé Canada exige des modes d'emploi spécifiques sur l'étiquette des produits afin de réduire au minimum toute répercussion possible sur les plantes et les animaux non ciblés.

Voici d'autres exemples de modes d'emploi exigés par Santé Canada pour réduire au minimum le potentiel d'effets qui seraient dûs à une exposition humaine ou environnementale découlant de la dérive de pesticides :

- ▶ préciser le type d'équipement d'application à utiliser;
- ▶ fournir des instructions qui précisent les moments de la journée et les conditions météorologiques où la pulvérisation peut se faire pour réduire au minimum la dérive;
- ▶ indiquer la quantité de pesticide qui peut être utilisée sur une superficie donnée;
- ▶ établir une zone non traitée (zone tampon) située entre le site de traitement et tout habitat adjacent à protéger.

Que faire pour réduire le potentiel de dérive lors d'une pulvérisation?

Si vous voulez utiliser des pesticides sur votre pelouse ou dans votre jardin, il est important de connaître la réglementation provinciale, municipale ou locale au sujet de l'utilisation de ces produits. Les pratiques suivantes peuvent permettre de réduire au minimum l'utilisation de pesticides ainsi que les possibilités d'y être exposé :

- ▶ se renseigner sur l'organisme nuisible et sur la façon de l'éliminer en utilisant des pratiques de lutte intégrée (LI). La LI est une méthode qui combine divers outils biologiques, physiques, chimiques et cultureux pour combattre les organismes nuisibles et de ce fait diminue le recours aux pesticides;
- ▶ lire, comprendre et respecter le mode d'emploi ainsi que les mises en garde;
- ▶ envisager les traitements localisés dans les zones à problème plutôt qu'un traitement généralisé. Cette pratique réduit la dérive et la quantité totale de produit utilisée;
- ▶ éviter l'application par pulvérisation lorsque des tiers ou des animaux se trouvent à proximité.

Afin de réduire davantage le potentiel de dérive de pulvérisation :

- ▶ ne pas pulvériser de pesticides en l'absence de vent, lorsque le vent souffle en rafales ou en période de vent fort;
- ▶ ne pas pulvériser de pesticides en période de faible humidité et lorsqu'il y a du brouillard ou de la bruine.

Vous devez prendre la bonne habitude d'informer vos voisins de votre intention de pulvériser. Ils pourront ainsi décider de prendre des mesures additionnelles comme fermer les fenêtres, enlever ou couvrir les jouets à l'extérieur et la table à pique-nique, ou simplement éviter de se trouver à proximité du site de traitement.

Vous pouvez aussi faire affaire avec un spécialiste certifié par votre province pour l'application de pesticides. Il a la formation nécessaire pour utiliser des méthodes adéquates et choisir l'équipement qui réduit au minimum la dérive de pesticides. Les spécialistes de l'application doivent respecter les exigences provinciales sur les zones tampons et les vitesses maximales du vent autorisées lors de l'application d'un pesticide.

Faut-il s'inquiéter du risque d'exposition si une odeur de pesticide persiste après le traitement d'une pelouse dans le voisinage?

Chaque pesticide produit une vapeur différente, laquelle est à l'origine des odeurs remarquées près de sites traités. Bien que certains pesticides puissent dégager une forte odeur pouvant être désagréable, l'odeur en tant que telle ne représente pas de danger et elle se dissipera rapidement. Les engrais peuvent également dégager une forte odeur.

Quelles sont les mesures prises par Santé Canada pour réduire le risque de dérive?

Santé Canada impose des restrictions quant à la façon dont les pesticides doivent être utilisés. Elle encourage et favorise les pratiques de saine gestion par le biais de programmes de formation et des énoncés d'étiquettes. Santé Canada et les autorités provinciales ont élaboré des normes nationales pour l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides au Canada. Ces normes tiennent compte des facteurs influençant la dérive et des moyens pour réduire le potentiel de dérive sur les zones non visées au moment de l'application de pesticides. Santé Canada a également recours à des programmes qui veillent à la conformité de l'utilisation des pesticides.

Avec qui devrais-je communiquer pour toute préoccupation au sujet de la dérive de pulvérisation?

- ▶ Tout incident lié à la dérive de pulvérisation devrait être signalé à votre gouvernement provincial ou territorial.
- ▶ Pour toute question sur des préoccupations au sujet de la santé ou de l'environnement liées aux pesticides, veuillez communiquer avec le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire de Santé Canada.

Besoin de plus amples renseignements?

Pour plus de renseignements concernant les sujets abordés dans le présent document, visitez le site de Santé Canada.

www.sc-hc.gc.ca/arla